

Conférence de Presse

Autorisation RTE
Projet éolien en baie de Saint-Brieuc

Majorité Municipale

Ville d'Erquy



Le 01/02/2021

Sommaire

1. Introduction – Monsieur le Maire

2. Intervention de Gabriel Rault
(conseiller municipal et marin pêcheur)

Un non sens pour la pêche et l'activité maritime

3. Intervention de Marie Paul Allain
(adjoite à l'environnement)

Un déni de démocratie

4. Intervention de Michel Amadiou

Un non sens économique et social



Introduction

Monsieur le Maire

Henri Labbé

• Intervention de Gabriel Rault

Conseiller municipal et marin pêcheur

Un non sens pour la pêche et l'activité maritime

- **Ce parc vise à s'installer dans les eaux poissonneuses de la baie de Saint-Brieuc** qui assure une activité économique locale majeure et confère au port d'Erquy la **4^{ème} place des ports français de pêche en tonnage.**
- Ce parc annonce une **destruction de la ressource halieutique** (qualité de l'eau, propagation des métaux, bruit aérien et sous-marin, modification des courants, déplacements des sables, etc...) qui serait **fatale à notre économie locale.**
- **D'autre part, la diminution de la zone de pêche du fait de la neutralisation de 75 Km² à des fins industrielles** et l'interdiction de toute possibilité de pêcher au sein du champ éolien menaçant l'armement des bateaux avec **la perte de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.**

• Intervention de Marie-Paule Allain

Adjointe au Maire – Urbanisme et Environnement

Une décision contrainte et forcée

- **Deux câbles de 225000 volts traverseront la plage de Caroual**, les zones habitées depuis Caroual-plage jusqu'à La Doberie à Hénansal
- la Cour administrative d'appel de Nantes vient, en effet, **de nous condamner à payer une astreinte de 45 000 €uros sur la période du 17 décembre 2020 au 15 janvier 2021**
- Pour nous condamner, le Tribunal a répété à chaque audience que le tracé des câbles a été décidé par arrêté préfectoral du 18 avril 2017 et que la commune d'Erquy ne l'avait pas contesté ; il est devenu définitif.
- **Ce n'est qu'in extremis, le jour du conseil municipal qui devait décidé des autorisations d'occupation de son domaine public que « RTE s'est engagé à assumer la responsabilité pleine et entière des dommages de toute nature causés par le chantier, l'implantation des deux câbles de 225 kV et par leur exploitation sur la commune d'Erquy »**
- Notre refus de signer les autorisations à RTE avaient une limite : pouvions-nous **envisager d'assécher la capacité financière de la commune** en laissant courir une astreinte journalière qu'on nous promettait d'augmenter exponentiellement
- L'indemnité allouée par RTE n'est **ni un cadeau, ni un pactole** : **c'est une indemnisation** qui avoue le principe du préjudice matériel que la commune d'Erquy subira

• Intervention de Michel Amadiou

Conseiller délégué à l'économie

Un non-sens économique et social

- Combien de touristes perdus ? La plus grande et **la plus fréquentée plage d'Erquy, Caroual, sera le lieu d'atterrage des deux câbles éoliens de 225000 volts chacun** qui ensuite traverseront la zone habitée de Caroual-Plage. En plus de poser **la question des risques sanitaires pour nos habitants et visiteurs, cela mettra en cause sa carte identitaire de port de pêche et de station classée tourisme** que lui confèrent ses ports de pêche, de plaisance et ses plages.
- **Combien d'emplois perdus à Erquy ?** Nous peinons à croire qu'ils seront compensés par l'activité éolienne en mer ! On nous promettait un millier d'emplois en Bretagne : Brest se contentera de stocker les jackets construits en Espagne avant d'être envoyés sur le site d'implantation des éoliennes, le futur port de maintenance ne verra que peu d'emplois locaux créés, en tous cas bien moins que d'emplois détruits dans la filière ancestrale de la pêche et de ses débouchés !



Questions diverses

Merci de votre attention
